

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'OLWISHEIM
Ayant eu lieu le 26 mai 2026 à 20 heures
Salle de réunion du Conseil Municipal**

Date de la convocation : 21 mai 2026

Ouverture de la séance : à 20 heures par Hubert SCHNELLER, Maire

Membres en exercice : 11

Présents : 11

BOUR Christophe, BRIAT Kévin, COLLIN Baptiste, COLSON Chantal, GRINZINGER Emilie, JACOB Jean-Marie, LAPP Arnaud, MATTERN Aurélie, OTT Christelle, VIDAL Christelle

Absents excusés : 0

Absent non excusé : 0

Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : RISCHMANN Mélanie

ORDRE DU JOUR :

- 1) Ouverture de séance,
- 2) Désignation de cinq propriétaires fonciers au bureau de l'Association Foncière,
- 3) Participation communale aux frais de destruction des nids de frelons asiatiques,
- 4) Acceptation de dons,
- 5) Décision modificative n°1,
- 6) Points divers.

1. 2026-029 - OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande ensuite aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du **28 avril 2026** qui a été transmis en son temps.

Le procès-verbal du 28 avril 2026 n'ayant fait l'objet d'aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

Madame Mélanie RISCHMANN est nommée secrétaire de séance, à l'unanimité.

2. 2026-030 - DÉSIGNATION DE CINQ PROPRIÉTAIRES FONCIERS AU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE

Monsieur le Maire rappelle la composition du Bureau de l'Association Foncière, les modalités de nomination de ses membres par le Préfet.

Il indique que le Maire nouvellement élu sera membre de droit du nouveau bureau ou désignera un conseiller municipal pour le représenter.

Monsieur le Maire décide de rester dans le bureau de l'Association Foncière dont il est déjà membre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de proposer à Monsieur le Préfet les personnes suivantes, propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement, exploitants ou non, majeurs et jouissants de leurs droits civils :

Membres titulaires :

M. LITT Denis	38 rue Principale	67170 OLWISHEIM
M. JACOB Jean-Marie	91 rue Principale	67170 OLWISHEIM
M. PETER Denis	77 rue Principale	67170 OLWISHEIM

Membres suppléants :

M. GITZ Rémy	24 rue Principale	67170 OLWISHEIM
M. LAPP Michel	14 rue Principale	67170 OLWISHEIM

3. 2026-031 - PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le frelon asiatique constitue une espèce invasive présentant un danger pour la population, la biodiversité ainsi que pour les abeilles et l'activité apicole.

Afin d'encourager les administrés à procéder rapidement à la destruction des nids repérés sur le territoire communal, il est proposé de mettre en place une participation financière de la commune aux frais d'intervention réalisés par une entreprise spécialisée.

Il est proposé de signer une convention avec la société Dard des Villes située à Lingolsheim en charge de la destruction et régulation des nuisibles.

Les tarifs appliqués seront les suivants :

- Les retraits ou aspirations de **nids primaires**, de très petite taille et ne nécessitant pas de traitement, sont facturés **85 € TTC**, correspondant à des interventions simples et rapides.
- **130 € TTC** par **nid secondaire**, sans distinction de hauteur, d'accessibilité ou de complexité (hors interventions par drone, faisant l'objet d'une tarification spécifique).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de prendre en charge 50 % du montant TTC des frais d'enlèvement et de destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire de la commune,

- **PRÉCISE** que le prestataire encaissera la moitié de la facture relative à son intervention directement auprès du client, habitant à Olwisheim et adressera une copie de cette même facture et le reliquat à la commune par mail,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en place de cette participation.

Adopté à l'unanimité.

4. 2026-032 – ACCEPTATION DE DON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Civil,

VU l'offre de don proposé par M. et Mme Ferdinand KOHN en contre partie de ne pouvoir participer à la matinée citoyenne organisée le samedi 16 mai 2026,

CONSIDÉRANT que le don proposé consiste en la remise d'un chèque d'un montant de 50 €,

CONSIDÉRANT que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce don conformément aux souhaits du donateur,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** le don de 50 € offert par M. et Mme Ferdinand KOHN,
- **EXPRIME** sa gratitude à M. et Mme Ferdinand KOHN pour leur générosité envers la commune,
- **IMPUTE** la recette à l'article 75888 du Budget Primitif 2026.

Adopté à l'unanimité.

5. 2026-033 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une anomalie lors du transfert du budget primitif 2026 a été constatée, le Service de Gestion Comptable de Haguenau nous demande de régulariser la situation (mauvais choix de chapitre).

Ce dernier nous a également demandé de réinscrire une écriture comptable de 2022 qui a été mal imputée (caution sur la carte essence de Intermarché), les crédits nécessaires pour cette nouvelle écriture n'était pas prévus dans le budget primitif 2026.

Il convient de prendre une décision budgétaire modificative qui est la suivante :

Section d'investissement - dépenses		
Chapitre 040	Compte 2151	- 22 200 €
Chapitre 041	Compte 2151	+ 22 200 €

Section d'investissement - recettes		
Chapitre 040	Compte 238	- 22 200 €
Chapitre 041	Compte 238	+ 22 200 €

Section de fonctionnement - dépenses		
Chapitre 27	Compte 275	+ 15 €
Chapitre 011	Compte 60631	- 15 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'ADOPTER la décision modificative présentée ci-dessus.

6. POINTS DIVERS

Urbanisme :

● Déclaration préalable :

Le 21/05/2026 : M. LAINE Pierre, 37 rue Principale, installation de photovoltaïque

Le 21/05/2026 : M. MULLER Francis, 6 rue des Jardins, pose d'une clôture

Le 24/05/2026 : M. RATEVOSSIAN Edgar, 83 rue Principale, remplacement des fenêtres

La commission urbanisme s'est réunie préalablement au conseil municipal et a procédé à l'instruction des deux dossiers reçus le 21 mai 2026. Toutefois, le dossier réceptionné le 24 mai 2026 n'a pas pu être instruit en raison d'un manque d'éléments techniques concernant les nouvelles fenêtres prévues au projet.

Taxe sur la vacance des locaux d'habitation :

La commission a échangé sur l'éventuelle mise en place d'une taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Les modalités de mise en œuvre de cette taxe devant être étudiées par le conseil municipal, le document transmis par le Service de Gestion Comptable de Haguenau sera adressé à l'ensemble des élus afin de permettre une réflexion complémentaire et une éventuelle nouvelle discussion sur ce sujet.

Application mobile de communication et d'alerte à la population :

Le conseil municipal a étudié la possibilité d'adhérer à une application mobile à destination des administrés, permettant la diffusion d'informations communales essentielles : informations pratiques, alertes locales et communication sur les événements de la commune.

Deux devis ont été demandés afin d'évaluer les coûts liés à cette adhésion. Il est proposé d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Infogérance de la CAH :

Acceptation de l'offre proposée par la Communauté d'Agglomération de Haguenau pour l'infogérance du matériel informatique de la commune et de la commande du matériel nécessaire à cette mise en place.

Travaux impasse Muhlbach

Démarrage des travaux. Chantier suivi par MM. Jean-Marie JACOB et Arnaud LAPP.

Prochaine séance du Conseil Municipal :

Vendredi 5 juin 2026 à **17 heures** : séance obligatoire pour désignation des délégués et suppléants des élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Le Maire lève la séance à 21h.

Mélanie RISCHMANN
La secrétaire de séance



Hubert SCHNELLER
Le Maire

